

Dr Annie Mino

Histoire d'une destruction annoncée

Note rédactionnelle préliminaire :

Le docteur Annie Mino est intervenue dans ce débat à condition de n'avoir pas à présenter un texte entièrement rédigé et structuré. Les responsables du colloque ont accepté cette réserve. Afin de sauvegarder, toutefois, l'essentiel de son intervention, ils ont demandé à Mme Mino de se prêter, après coup, à une interview. Le texte qu'on va lire est la restitution de cette interview, à laquelle elle a donné son aval.

Réd. : Mme Mino, vous êtes médecin, désormais à la retraite. Quels ont été, tout au long de votre activité de médecin, vos relations avec le service public et personnel qui travaille dans ce service ?

Annie Mino : Dès la fin de mes études de médecine, que j'ai faites en France, j'ai travaillé dans la médecine publique, plus exactement en psychiatrie. Je n'ai jamais fait de la médecine privée. J'ai donc été, jusqu'au moment de ma retraite, membre du personnel du service public. A Genève, j'ai d'abord travaillé pendant 18 ans dans le domaine de la toxicomanie. Ensuite, pendant 5 ans, j'ai été directrice générale de la division Santé au Département de l'action sociale et de la santé (DASS) du canton de Genève. A ce titre, j'ai été responsable de ce secteur aux côtés de deux magistrats, chefs de département, M. Guy-Olivier Segond, tout d'abord, puis M. Pierre-François Unger.

Réd. : Au début de votre intervention, vous avez parlé d'un devoir de discrétion, devoir lié à la fonction que vous avez exercée. Comment faut-il comprendre cela ?

Annie Mino : La consigne, pour ce colloque, était que chacun parle à partir de son expérience personnelle. Dans ce sens, j'ai compris mon intervention non pas comme un discours officiel, mais comme un témoignage, apporté à titre de personne privée. Il ne pouvait donc pas s'agir d'un exposé structuré, cohérent, mais du compte rendu d'un itinéraire, marqué forcément par l'émotion et ses incohérences, par les sentiments subjectifs, accroché à des moments vécus intensément, à des anecdotes. Ces moments ne peuvent pas

ne pas toucher à la fonction, aux personnes impliquées, à tout un ensemble. La discrétion est donc de mise, cela va de soi.

Réd. : Pour la clarté du propos, il est toutefois nécessaire de savoir quelle était la fonction que vous avez exercée durant ces cinq dernières années.

Annie Mino : Il s'agissait en principe de la planification de tout le domaine de la santé au plan cantonal. Mais ce domaine est très vaste et à l'intérieur de ce champ, il y a des cloisonnements que certains ont tendance à défendre, voire à renforcer. Mon travail s'est en réalité focalisé sur la prévention et même plus exactement sur la promotion de la santé. Cela se situe encore en amont de la prévention. Il s'agit de voir ce qui peut et doit être fait pour créer des conditions de vie favorisant et garantissant la santé de la population. On touche donc à des domaines très variés et très complexes : l'environnement, le logement, les conditions de travail, le système scolaire, etc.

Réd. : Venons-en à votre intervention. Il n'est pas question de tout redire. Je propose d'aborder quelques points clé, selon mes notes prises pendant votre discours. Voyons tout d'abord le titre : *Histoire d'une destruction annoncée*, où vous faites manifestement allusion à un roman célèbre.

Annie Mino : Ce titre ne vaut pas pour les années passées dans le milieu marqué par la toxicomanie. A ce moment-là, j'étais responsable d'une guerre qui en valait la peine, et il y a eu convergence de vues entre le responsable politique et moi-même. Quelque chose a été créé, mis en route. Il n'est pas certain que cela puisse se poursuivre et se développer aujourd'hui. Mon sentiment est que nous nous trouvons dans une période de régression. J'ai l'impression que ce qui a été fait est en train d'aller à vau-l'eau. Les risques pris dans les années sida, plus personne ne veut les prendre. A Zurich, un parti dominant propose d'arrêter le programme de distribution d'héroïne (le peuple, entre-temps, a rejeté cette proposition). Au Parlement fédéral, on n'a même pas voulu voter l'entrée en matière sur la nouvelle loi sur les stupéfiants. -

Réd. : Un mot clé de votre exposé a été celui d'obéissance. Pourquoi ?

Annie Mino : Là encore, il n'y a pas eu de problème pendant les années de mon travail auprès des toxicomanes. En revanche, les cinq ans à la tête du secteur de la santé sont bien plus ambigus. A ce niveau d'activité, l'obéissance est un phénomène central. On est dans un système vertical, de type militaire. Et c'est d'autant plus difficile à vivre que l'on se trouve parfois devant des appels contradictoires.

Réd. : Vous avez fait allusion à A. Eichmann, dans ce contexte.

Annie Mino : Oui, parce que A. Eichmann a bâti tout son système de défense sur le fait d'avoir obéi aux ordres reçus. En faisant allusion à lui, je ne veux nullement dire que les situations seraient comparables. Mais le phénomène est le même, celui du petit soldat. Je me souviens d'une cheffe du personnel qui me déclara un jour : « On me dit de faire, et j'obéis. » Je lui dis : « Avec vous, au moins, les trains partent à l'heure. » A mes yeux, il y a une sorte d'automutilation de la pensée. La non-liberté, c'est un choix. On n'est pas victime.

Réd. : Vous avez parlé d'une « étincelle de liberté ».

Annie Mino : Oui. Cette étincelle demeure, quelles que soient les situations. Souvenez-vous de ce que dit Sartre, dans *Saint-Genet* : la liberté, c'est de faire « un tout petit peu différemment ... » le mouvement que l'on est obligé de faire. La marge est minime, mais elle est capitale, décisive.

Réd. : Un autre aspect abordé par vous, c'est celui du « déni de la réflexion », de la « méconnaissance voulue ». Dans ce contexte, vous avez utilisé le terme de « néo-réalité ». Pouvez-vous développer votre pensée sur ces points ?

Annie Mino : Bien entendu. Par néo-réalité j'entends ceci : au plan politique, on est souvent obligé de travailler sur des hypothèses, d'anticiper sur une réalité qui n'en est qu'à ses balbutiements, dont on ne connaît pas la véritable nature. Alors, pour agir, on décrète que la réalité est telle ou telle, et on fonce. Une fois l'action engagée, il est difficile de reconnaître qu'on s'est peut-être trompé. Et même quand cela devient irréfutable, on refuse d'entendre celles et ceux qui le disent, qui mettent en doute le bien-fondé de l'action, ou du moins demandent que l'on corrige le tir. J'en connais qui en

ont souffert, que l'on a traité de fous pour cela, qui ont démissionné, ne supportant pas cet aveuglement, ce reproche - à la limite de l'insulte - d'intellectualisme. Oui, je pense qu'il y a dans bien des cas une « méconnaissance voulue, délibérée ». On barre purement et simplement une des données du problème. Nous verrons peut-être plus loin les raisons qui peuvent conduire à une telle attitude.

Réd. : C'est en ce sens que vous avez parlé de « déni de réflexion » ?

Annie Mino : Oui, sans doute. Je n'ignore pas les contraintes que peut comporter l'action à mener, avec toutes ses exigences, ses lenteurs ou encore son urgence. Mais cela ne peut pas servir d'excuse. Il faut réfléchir, c'est indispensable. La réalité est trop complexe pour que l'on se contente de quelques impératifs, de quelques mots d'ordre. Il n'y a pas de réponses toutes faites ; les choses doivent être vues à long terme ; des risques sont inévitables. Si vous faites valoir tout cela et que vous en êtes convaincu, il est alors dur de s'entendre dire que vous faites partie des « intellectuels », qui ont le temps de réfléchir, tandis que les responsables, eux, agissent. La réflexion est vue comme une perte de temps, un luxe, que certains peuvent se permettre.

Comment comprendre cela ? Je crois que les politiciens vivent très souvent dans la peur : peur de se tromper et d'être considérés comme responsables, peur de mettre en péril l'image de soi. Et cette peur mène dans bien des cas à l'autoritarisme, au refus d'entendre d'autres avis, de reconnaître d'autres points de vue. Dans de telles situations, il devient difficile de collaborer, de faire preuve de confiance. L'esquive de l'obéissance - et donc de la non-responsabilité - ne prend que trop facilement sa place. Je n'ignore pas les problèmes. Le risque de se tromper est bien réel : c'est notre pain quotidien. La question est de savoir comment faire pour vivre cela au quotidien.

Réd. : Vous avez travaillé essentiellement dans ce que l'on appelle la « promotion de la santé », et vous avez dit que dans ce domaine peut-être plus qu'ailleurs les conséquences des restrictions budgétaires planaient comme une menace. Pourquoi ?

Annie Mino : Ce domaine a en effet quelques caractéristiques très particulières, qui le rendent vulnérable. On ne peut pas « isoler » la santé. Elle touche à un grand nombre de facteurs. Il est question des « déterminants sociaux de la santé », et vous comprenez facilement ce que cela comporte de complexité. Nous en avons touché un mot au début de notre entretien. Promouvoir la santé, c'est par exemple se préoccuper de la qualité de vie dans les quartiers, ce que nous avons commencé à faire, c'est-à-dire établir un « état des lieux » de la santé ; c'est une entreprise de longue haleine et qui demande une collaboration entre de nombreux services. C'est ce que l'on appelle l'intersectorialité. Or, y parvenir n'est pas chose aisée. Il y a des incompréhensions, des refus de collaborer, des luttes pour maintenir ses pouvoirs, même à l'intérieur des services qui travaillent pour la santé. Dans les débats sur le budget, cela permet de jouer sur les priorités. Les effets d'une telle démarche ne sont pas immédiats, ne sont pas tout de suite repérables. De là à dire qu'il y a des choses plus urgentes, que cela peut attendre, il n'y a qu'un pas, vite franchi. C'est une des raisons pour lesquelles je disais que j'ai l'impression que l'on régresse, au lieu de continuer sur la lancée.

Réd. : Ceci nous amène à un autre point, sur lequel vous avez insisté dans votre intervention : les changements qui sont en cours quant à la structure et au rôle de l'Etat, ce que certains appellent la « modernisation » de l'Etat. Vous avez fait allusion à un livre paru récemment et que vous avez lu avec grand intérêt.

Annie Mino : C'est le livre qui a pour titre *Bonjour paresse* et qui est en effet d'un grand intérêt. Il dénonce, avec humour, mais lucidement, les rouages institutionnels et leurs pièges ... A celles et ceux qui travaillent dans ce domaine, l'auteure conseille de chercher à y gagner leur vie, mais de ne pas y mettre leur vie.

Sur le point que vous soulevez, j'ai deux choses à dire. Tout d'abord un constat. Il y a aujourd'hui, en effet, tout un chambardement, qui se fait de façon quasiment « fatale », mais qui est loin d'être réfléchi et cohérent. Il est très important d'en avoir conscience. La mise en question, les doutes, les perplexités, les souffrances, ressentis par de nombreux membres du service du personnel, ne sont pas uniquement d'ordre individuel. On n'a pas à se culpabiliser, à assumer seul la responsabilité des dysfonctionnements. Il y a un enchevêtrement de l'histoire personnelle et de l'histoire collective. Elles sont intimement mêlées, mais il est indispensable de les distinguer.

L'autre aspect de votre question a des répercussions particulièrement graves dans le domaine de la santé. Le risque est énorme de confondre l'Etat avec une entreprise privée et d'exiger de ses services des produits, comme on parle de produits du marché ou de l'industrie. Faire de la santé un produit n'est possible qu'au prix d'une simplification outrancière. Comment mesurer ce qui se fait dans ce domaine ? Quels moyens de contrôle voudra-t-on employer pour cela ? En termes de promotion de la santé : comment vouloir comparer ce qui peut et doit être fait dans des quartiers déshérités et dans des quartiers aisés ? Tout souci de « compétitivité » et de « rentabilité » est désastreux dans ce domaine. Pour ne prendre qu'un exemple : des cas médicalement compliqués, et donc non « rentables » pour certains médecins ou certaines cliniques, seront renvoyés à l'hôpital public, avec tout ce que cela implique comme files d'attente ... De ce point de vue, une régression effroyable est en marche.

Réd. : Pour terminer, vous avez fait retour sur ce qu'écrivit le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond à propos du mandat confié à M.-Cl. Caloz-Tschopp pour le travail de recherche dans les milieux du service public. Ces mots ont été rappelés à l'ouverture du colloque, et je les reprends ici : « La justice et l'humanité sont-elles compatibles dans l'action des professionnels du service public, dans ce cas, auprès des chômeurs, des migrants, des réfugiés, des requérants d'asile ? » Vous avez dit qu'en disant « justice », le magistrat a en réalité voulu dire « droit ». Selon vous, il n'y a nullement incompatibilité entre justice et humanité.

Annie Mino : C'est bien ce que je pense. La justice est d'ordre moral, humanitaire, humain : donc, nulle incompatibilité. En revanche, il peut y avoir conflit entre humanité et droit. Pour moi, le droit, aujourd'hui, est l'inscription dans la loi des rapports de force existant au sein de la société. Dans ce sens, la question posée par le magistrat doit être prise au sérieux.

Réd. : Mme Mino, je vous remercie de votre disponibilité.